

GEPL - Règlement du CHALLENGE 80 cm - Interclubs - 2020

Le challenge a pour objectif de récompenser les cavaliers qui auront obtenu les meilleurs résultats tout au long de la saison dans des épreuves 80 cm organisées lors des concours Interclubs repris au calendrier annuel GEPL/ORV.

- Participation :**
- Le challenge est ouvert à tout cavalier dont le cercle est affilié à l'interclubs et détenteur d'une licence J02 ou J03, estampillée du sceau d'un cercle membre du GEPL, montant toute monture immatriculée ou identifiée à la FRBSE.
 - Le cavalier peut participer avec plusieurs montures dans chaque épreuve, dans les limites réglementaires.
 - **Le cavalier doit participer à 7 concours en 80 cm Interclubs (= 14 épreuves)**, et ce dans les cercles affiliés à l'interclubs pour que ses résultats soient comptabilisés.
 - Un cavalier ne peut être classé que dans un seul challenge Interclubs.
 - Un cavalier peut changer de hauteur et ce après le deuxième concours de la saison. Dans ce cas, il monte avec les points acquis. Passé cette date, il peut changer de hauteur mais uniquement avec des points de participations (1 point par épreuve)
 - Le cavalier ne pourra avoir participé lors de la saison en cours à des épreuves de hauteur supérieure à 90 cm.

- Epreuves :**
- Chaque concours comprend deux épreuves obligatoires comptant pour le challenge, sauf en cas d'épreuves fermées.
Le type d'épreuve est laissé au choix de l'organisateur, dans les limites réglementaires.
Tout cavalier répondant aux critères d'inscription peut y participer, qu'il soit qualifiable pour le challenge ou non.

Répartition des points :

- Les points sont attribués en fonction de la meilleure place obtenue dans l'épreuve.
1^{er} = 50, 2^{ème} = 48, 3^{ème} = 47, ... 49^{ème} et suivants = 1, Éliminés ou Abandons = 0.
- Les **7 meilleurs concours** seront pris en compte ; si vous faites plus de 7 concours 1 point par épreuve sera attribué.

Remarque : en cas d'égalité à n'importe quelle place du challenge, le cavalier ayant obtenu le plus grand nombre de premières places dans ces épreuves est classé avant les autres ex-aequo à cette place, et ainsi de suite en fonction du plus grand nombre de deuxièmes, troisièmes, quatrièmes, ... places.

Age des cavaliers: voir règlement sportif GEPL art 2.1

Nombre de parcours par monture : voir règlement sportif GEPL art 2.2.1

Paddock et Piste :

Seuls les moniteurs sont autorisés au paddock et à la reconnaissance de piste. Les accompagnants marchant les équidés au paddock doivent avoir une assurance.

Prix : En fin de saison, lors de la soirée de gala du GEPL, les 15 premiers classés du challenge recevront des lots distribués par le sponsor du challenge.

Sélections :

- Les 10 premiers cavaliers chevaux et les 5 premiers cavaliers Poneys en ordre de classement du challenge 80 cm Interclubs seront qualifiés pour les finales du Trophée des manèges organisées par le GEPL au JIL.

- Le classement de ce challenge servira de base à toute sélection.